

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 JUILLET 2016

Le treize juillet deux mil seize à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 25 août 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2016

Nombre de conseillers :

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

N° ordre : 2016/059

Sont présents : MM. Laurence RIGUET. Benoît BARANGER. Catherine TENDRON. Cyril MOLESINI. Magali L'HERMITE. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Jackie FORASTIER. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Bertrand MARCHESSEAU. Delphine DUTHIL DEBRAY. Mikaël CREIS. Laëtitia BOISSEAU. Michel PERROCHON. François ROUSSEAU. Damien LORIEUX. Chantal SOULIER. Monique MESLET.

Sont absents et ayant voté par procuration :

Madame Nathalie FABBRI à Monsieur Bertrand MARCHESSEAU

Madame Nadine LEROYER à Monsieur Benoît BARANGER

Madame Marie-Aude BOURDIN à Madame Catherine TENDRON

Monsieur Régis GIMENEZ à Monsieur François ROUSSEAU

Monsieur Guy WIESENER à Monsieur Damien LORIEUX

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Catherine ECHAPT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : TARIFICATION SAISON CULTURELLE

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 2 septembre 2014 fixant les tarifs de la saison culturelle,

Vu les propositions du comité consultatif « vie culturelle » détaillées comme suit :

Tarifs des spectacles	A Spectacles tout public	B Spectacle jeune public et festivités
<i>Plein</i>	12 €	4 €
CE et Abonnement – à partir de 3 spectacles	10 €	
Réduit - Etudiants, moins de 18 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA ou de l'AAH sur présentation d'un justificatif	6 €	
<i>Moins de 6 ans</i>	Gratuit	
<i>Séances scolaires et groupes</i>	2 €	

Gratuité :

- pour les accompagnateurs des personnes bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé – 1 pour 1)
- pour les accompagnateurs de groupe (1 par groupe de 10)
- pour les accompagnateurs des groupes petite enfance, moins de 3 ans, (1 pour 4)
- pour les programmateurs

Considérant que des places seront mises à disposition du CCAS de la ville de Bourgueil et de Culture du Cœur, dans la limite de 5 pour les spectacles jeune public et 10 pour les spectacles tout public et festivités, réparties entre les deux structures.

Considérant que des conventions de partenariats seront signées par les Comités d'Entreprise qui souhaiteront faire bénéficier leurs salariés du tarif préférentiel.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, par 27 voix POUR,

- **ADOPTE les tarifs de la saison culturelle tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariats ;**
- **FIXE la date de mise en application à partir du 1^{er} août 2016 ;**
- **IMPUTE les recettes correspondantes à l'article budgétaire 7062 (Redevances et droits des services à caractère culturel).**

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme,
BOURGUEIL, le 18 juillet 2016

Le Maire,

Laurence RIGUET

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le :